

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CASINO MUNICIPAL DE DAX - AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX - RENOUELEMENT

Par délibération en date du 24 avril 1997, la Société d'Expansion Touristique de DAX s'est vue confier la réalisation et la gestion du Casino Municipal dans le cadre d'une délégation de service public.

Le traité de concession et le cahier des charges définissent les modalités relatives à l'organisation des jeux pratiqués dans cet établissement. L'article 1er de ce dernier document énumère la liste des jeux qui pourront être exploités et mentionne notamment les machines à sous automatiques.

A cet égard, le directeur du Casino souhaite déposer, à compter du 15 janvier 2016, en Sous-Préfecture, un dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux, l'actuelle autorisation expirant au 15 juin 2016. Aucune modification n'est apportée au cahier des charges établi dans le cadre de la délégation de service public.

La précédente autorisation permettait la pratique des jeux suivants : black-jack (une table), texas hold'em poker (une table), un jeu de texas hold'em électronique, une roulette anglaise électronique et 75 machines à sous.

Conformément aux dispositions du décret du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques ainsi que de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande de renouvellement formulée par le délégataire exploitant du Casino.

Le renouvellement de cette autorisation délivrée par le Ministère de l'Intérieur est la condition nécessaire permettant au Casinotier de poursuivre les missions qui lui ont été attribuées par délégation de service public.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

EMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux que la SETD souhaite déposer auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151217-22-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 18 Décembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».